

Synthèse des 5 propositions des professionnels de la Politique de la ville en Martinique dans le cadre de la concertation nationale
--

1. Elaborer un projet de territoire intégré et partagé à partir des enjeux spécifiques

- Sortir de la logique par dispositifs pour aller vers une logique de projet et d'emboîtement entre niveau pertinent d'intervention
- Déterminer des enjeux spécifiques qui impactent le développement social urbain : la Jeunesse- les quartiers dégradés et îlots d'habitat indigne, de précarisation, de tension- l'ingénierie et l'animation de proximité
- Au regard des enjeux identifiés : déterminer l'échelon pertinent d'intervention
- Prendre en compte davantage les problématiques de développement durable au niveau du projet de territoire
- Des alertes : le vieillissement de la population, le trafic de drogue, la sexualisation et maternité précoce
- Une orientation : prendre en compte l'échelon intercommunal davantage comme territoire de projet (trouver un équilibre avec l'échelon ville et de proximité)
- Une proposition : l'accompagnement par le conseil régional et général (et plus tard de la collectivité unique) dans la mise en œuvre de la politique de la ville, par la mobilisation de leur droit commun, la mobilisation d'outils d'observation des territoires et enfin par l'aide à l'ingénierie de projet.
- Une Conférence des Villes pourrait être mise en place à l'initiative des deux Collectivités territoriales dans la perspective de la construction d'un projet global au regard de l'étroitesse du territoire.
- Une démarche participative de construction collective de l'avenir des Villes pourrait s'inscrire dans ce projet global.

2. Prioriser l'action sur les territoires les plus en difficulté

- Rester au niveau des ZUS au niveau des Villes actuellement en Politique de la ville et opérer des regroupements entre quartiers connexes
- Prendre en compte les opérations ANRU, RHI en cours
- Prendre en compte les îlots d'habitats indignes et territoires de tension et de précarité sur tout le territoire martiniquais et notamment au niveau des 3 intercommunalités.
- Distinguer les quartiers et îlots nécessitant des opérations lourdes de requalification et ceux nécessitant une gestion en proximité sans nécessairement d'opérations lourdes
- Anticiper l'articulation avec le volet social des prochaines opérations de logement et d'aménagement sur tout le territoire martiniquais
- Qualifier les équipes projet, les services municipaux et partenaires sur les méthodes de *reporting*, tableaux de bord et d'observation locale pour mesurer l'intervention publique et son impact.
- Développer les démarches d'Observation en confrontant les approches qualitatives et quantitatives, en lien avec la veille sociale
- Impulser un Observatoire sur l'Égalité des territoires et notamment sur le déploiement des politiques publiques

3. Aller vers des contractualisations intégrant la dimension urbaine et sociale et mobilisant davantage le droit commun

- Le Projet doit précéder le contrat
- Mise en place de contrat urbain et social intégré et sortir du cloisonnement et procédures ANRU et ACSE.
- Renforcement de la prise en compte de l'échelon intercommunal
- Engager un travail sur les finances locales et en matière de mutualisation intercommunale par la péréquation fiscale,
- Identification et engagement des acteurs concernés (Services de l'Etat, Conseil Régional et général, services municipaux, CAF, intercommunalités, associations, habitants...) sur les objectifs, les moyens, le suivi et l'évaluation
- Des contractualisations à la carte en fonction des enjeux :
- ✓ contractualisation uniquement sur le droit commun (Etat, Villes, CAF,...) pour certains territoires
- ✓ contractualisation sur le droit commun avec des moyens spécifiques également sur les territoires qui concentrent le plus de difficultés.

4. Soutenir la mise en place d'équipe-projet dédiée et l'ingénierie de proximité

- Instituer au sein des Villes, agglomération et conseil régional, général des organisations en mode projets
- Intégrer au sein des villes en Politique de la ville des spécialistes et généralistes dans une perspective d'ingénierie intégrée et en coordination des différentes dimensions et acteurs de proximité
- En plus des chefs de projets, il conviendrait d'affecter des chargés de projet sur les quartiers prioritaires afin que le projet de cohésion sociale prenne davantage en compte, les besoins des habitants et que les actions soient mieux suivies et plus réactives.
- Territorialiser davantage les services municipaux et trouver des espaces de coordination entre équipes projets et agents de proximité (agent de développement local, médiation sociale, ...) quand ils ne sont pas intégrés aux équipes « Politique de la ville ».
- Rattacher les chefs de projet au plus haut niveau des organisations
- Soutenir les villes en difficulté d'ingénierie
- Négocier avec l'Etat, le Conseil Régional et général le cofinancement de l'ingénierie locale sur les sites où elle est la plus faible
- Qualifier et développer la formation des agents, cadres, élus des collectivités et accompagner le changement de culture pour aller vers une approche davantage tournée vers le terrain et le projet
- Qualifier et former les agents et cadres municipaux aux approches transversales et de projet ainsi qu'aux méthodes participatives et à l'*empowerment*

5. Développer les projets ascendants, les projets de quartier, les démarches participatives, l'appui aux initiatives de proximité

- Repositionner des chefs de projets quartier, chargés de mission territoriaux, référents en lien avec les agents de proximité (agents de développement local, médiation sociale, animation socioéducative,...)
- Elaborer de manière « partagée » des projets de cohésion sociale, des portraits et projets de quartiers
- Piloter des projets de quartiers en lien avec les agents et acteurs de proximité (coordination d'association, habitants, entreprises, etc...)
- Elaborer et piloter des dispositifs de GUP (Gestion urbaine de Proximité) sur les quartiers le nécessitant.
- Initier des diagnostics « en marchant » et des dispositifs de veille sociale
- Expérimenter des démarches innovantes en matière d'appui aux initiatives collectives de proximité et d'économie sociale et solidaire.
- Mettre en place des Fonds de participation des habitants permettant une meilleure réactivité (niveau communal, intercommunal, régional)
- Remettre en place des coordinations associatives par quartier prioritaire. Les chefs de projets et/ ou les chargés de projets territoriaux pourraient impulser cette démarche
- Favoriser la mise en place de travailleurs sociaux de rue type éducateurs de rue
- Développer et étendre les méthodes de concertation dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets
- Qualifier et former les agents et cadres municipaux, de même que les partenaires aux approches transversales et de projet ainsi qu'aux méthodes participatives et à l'*empowerment*